

Communiqué de presse
29 Mars 2017

Activation formelle de l'article 50 par le Royaume-Uni

Image not found or type unknown



L'activation formelle de l'article 50 par le Royaume-Uni marque le lancement officiel du processus de sortie de l'Union européenne. **En collaboration avec les 26 autres États-membres, notre pays est disposé à entamer sans tarder les négociations relatives aux modalités de ce retrait.** L'objectif est que ce retrait se déroule de la façon la plus ordonnée.

Charles Michel, Premier ministre, a déclaré que la Belgique adopterait une **attitude constructive** lors des négociations. « Nous sommes convaincus que cet accord doit servir tant l'intérêt de l'Union européenne que celui du Royaume-Uni. Les engagements du passé doivent être honorés. Des mesures transitoires doivent assurer le bon déroulement du processus moyennant une définition claire et un encadrement juridique adéquat. Il est essentiel que les droits des citoyens européens soient préservés au Royaume-Uni dans le respect du principe de réciprocité. »

La Belgique est un des États-membres qui entretient des relations économiques les plus importantes avec le Royaume-Uni. Dès lors, pendant les négociations, l'objectif sera de trouver des arrangements qui permettent de préserver au mieux nos intérêts économiques à court et long terme.

Et **Charles Michel, Premier ministre**, de déclarer : « Nous plaignons en faveur d'un accord de libre-échange poussé avec le Royaume-Uni. Un tel accord doit respecter l'intégrité du marché intérieur qui repose sur ses quatre libertés. Au sommet des priorités, figure la garantie des conditions de concurrence loyale et équitable (level playing field) tout comme l'élaboration d'un encadrement juridique efficace. Cet accord doit représenter la synthèse d'un bon équilibre entre droits et devoirs. »

Notre pays respecte la décision des Britanniques de quitter l'Union européenne, même s'il la regrette. La notification apporte la clarté indispensable après le référendum du 23 juin 2016. **La Belgique continue de viser le lien le plus étroit entre le Royaume-Uni et l'Union européenne et ce dans tous les domaines.** Dans ces perspectives, la Belgique s'est minutieusement préparée dans tous les domaines, notamment grâce au travail du High Level Group.

URL source: <https://archive.premier.be/fr/activation-formelle-de-l%E2%80%99article-50-par-le-royaume-uni>